

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

Par arrêté du 3 septembre 2024, le Président de la Communauté a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port.

Cette enquête publique unique se déroulera sur 34 jours consécutifs :

**du mercredi 2 octobre 2024 à 9h au lundi 4 novembre 2024 jusqu'à 17h**

Le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Jean-Pied-de-Port a pour objet la mise en place du premier PLU de la commune, soumise au RNU.

Par ailleurs, s'agissant d'une procédure soumise à évaluation environnementale, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a saisi la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Nouvelle-Aquitaine.

Monsieur Pierre Buis a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, suppléée par Madame Michelle Bonnet-Meunier, par décision de la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Pau n°E24000074/67 du 07 août 2024.

**Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis, pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :**

- **sous format papier, en mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port** (13 place Charles de Gaulle, 64220 Saint-Jean-Pied-de-Port) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 ;
- **sous format numérique**, sur le site du registre dématérialisé accessible en suivant le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/5568>, ainsi que sur le site internet de l'Agglomération ([www.communaute-paysbasque.fr/enquetes-publiques](http://www.communaute-paysbasque.fr/enquetes-publiques)) et sur le site de la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port ([www.st-jean-pied-de-port.fr/](http://www.st-jean-pied-de-port.fr/))

Un accès gratuit au dossier d'enquête et au registre dématérialisé est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en Mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port (13 place Charles de Gaulle, 64220 Saint-Jean-Pied-de-Port) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la mairie.

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

**Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, ou les adresser au Commissaire enquêteur :**

- **Par courrier**, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Projet d'élaboration du PLU de Saint-Jean-Pied-de-Port – Mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port, 13 place Charles de Gaulle, 64220 Saint-Jean-Pied-de-Port, avec la mention « NE PAS OUVRIR »
- **Sur le registre en version papier** tenu en Mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port (13 place Charles de Gaulle, 64220 Saint-Jean-Pied-de-Port) aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- **Par voie électronique**, sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5568> qui permet la transmission de courriers électroniques et la consultation du dossier.

**Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public (permanences) en Mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port (13 place Charles de Gaulle, 64220 Saint-Jean-Pied-de-Port) les :**

- **le mercredi 2 octobre de 9h00 à 12h00 ;**
- **le vendredi 11 octobre de 14h00 à 17h00 ;**
- **le mardi 22 octobre de 14h00 à 17h00**
- **et le lundi 4 novembre de 14h00 à 17h00.**

**Afin d'assurer la sécurité de chacun, les consignes sanitaires en vigueur en Mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port à la date de l'enquête seront appliquées, et ce, pendant toute la durée de l'enquête publique et lors des permanences du Commissaire Enquêteur.**

**A l'issue de l'enquête publique,**

- le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur pourront être consultés à la Communauté d'Agglomération Pays Basque (15 avenue Foch, Bayonne) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, du lundi au jeudi de 8h à 17h30 et le vendredi de 8h à 16h30, pendant une durée d'un an ainsi que sur les sites internet de la Communauté ([www.communaute-paysbasque.fr/enquetes-publiques](http://www.communaute-paysbasque.fr/enquetes-publiques)) et de la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port ([www.st-jean-pied-de-port.fr/](http://www.st-jean-pied-de-port.fr/))
- le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, sera soumis pour approbation au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, autorité compétente en matière d'urbanisme et de planification.

**Les informations peuvent être demandées auprès de :**

- la Communauté d'Agglomération Pays basque (Direction générale adjointe de la stratégie territoriale, de l'Aménagement et de l'Habitat 05 59 44 72 72)